



Mairie de Lacoste

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MAI 2026

Date de la convocation : 13 mai 2026

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Marc CARAYON

Présents : Marc CARAYON, Christian DOIREAU, Xavier ASSELIN, Marie-Josèphe AZZOPARDI, Veronique SAUX, Patrice CRISTOL, Mickael BOSCH, Alain THIERS, Christine BOUNIOL.

Représentée : Carole VIGNE représentée par Marie-Josèphe AZZOPARDI

Absente et excusée : Isabelle TIPHON

Le quorum est atteint la séance est ouverte.

Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Est élu secrétaire de séance Christian DOIREAU

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 15/04/2026
- 2) Décision modificative au budget 2026
- 3) Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 4) Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- 5) Désignation des représentants à l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie
- 6) Désignation d'un correspondant tempête
- 7) Désignation des délégués de la commune au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- 8) Questions diverses

M. THIERS Alain informe qu'il n'a pas reçu la convocation. Voir s'il y a un dysfonctionnement auprès du prestataire AGEDI.

M. THIERS Alain en tant que membre de la commission communication est étonné de n'avoir pas participé à l'élaboration du bulletin municipal.

Les commissions venant seulement d'être mises en place M. le maire a fait le bulletin avec les informations reçues. Une organisation sera proposée pour le prochain bulletin avec la commission.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 15 avril 2026

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du Procès-verbal de la séance du 15 avril 2026.

Le Procès-verbal de la séance du 15 avril est adopté : 7 voix présents – 2 abstentions

Délibérations

Délibération de la décision modificative n°1 - LACOSTE 2026 (N° DE_2026_024)

M. le Maire expose au conseil municipal que l'amortissement afférent à la participation communale relative à l'opération de modernisation de l'éclairage public, mandatée sur le compte 204181 le 14 avril 2025, a été calculé au prorata temporis au titre de l'exercice 2025. En conséquence, le montant de l'amortissement à inscrire pour l'exercice 2026 doit être réajusté, le montant de 244,07 € inscrit au budget 2026 ne correspondant pas au montant exact qui aurait dû être de 341,88 €. Il convient, dès lors, de procéder au réajustement des comptes concernés.

L'amortissement des immobilisations est une opération d'ordre budgétaire qui se réalise par l'inscription d'une dépense de fonctionnement à l'article 681 et d'une recette strictement identique en recette d'investissement au compte 28 correspondant au bien. Cela crée donc une charge nette pour la section de fonctionnement

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0	97,81
011 - 60636	Vêtements de travail	0	-97,81
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2158 - 0	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	97,81
2804181 (040) - 0	Autres org pub - Biens mob, mat, études	97,81	0
TOTAL INVESTISSEMENT		97,81	97,81
TOTAL		97,81	97,81

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote : 10 voix pour

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) (N° DE_2026_025)

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Il convient de proposer les candidatures suivantes :

ANINAT PHILIPPE	MAURIN FERNAND
ANTERRIEU PASCALE	MAURIN SERGE
AUSSEL PIERRE	MOLINIER MONIQUE
BIBAL THOMAS	OLLIER LOUIS
BOUNIOR JEAN-LUC	PELISSIER MARTIN
BOUNIOR MIREILLE	PLANAS PIERRE
CALVIE BERNARD	SIMON FREDERIQUE
CARLES MAXIME	SOULIE JEAN-PIERRE
CINESI HELENE	TERUEL NICOLE
FRAISSE JOEL	THIERS ADRIEN
FABRE COLETTE	TOUREL ALAIN
LABINAL YVON	TRINQUIER FRANCOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la liste des commissaires à proposer au Directeur départemental des finances publiques.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente à Madame la Préfète de l'Hérault.

Vote : 10 voix pour

Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) (N° DE_2026_026)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1650 A relatif à la Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Vu l'installation de l'organe délibérant de la Communauté de communes du Clermontais en date du 14 avril 2026,

Considérant que la désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs doit intervenir dans un délai de deux mois suivant cette installation,

Considérant que cette commission est présidée par le Président de la Communauté de communes et comprend dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants,

Vu le courrier de Monsieur le Président de la Communauté de communes du Clermontais en date du 21 avril 2026 sollicitant la désignation, par chaque commune membre, d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant appelés à siéger au sein de ladite commission,

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Intercommunale des Impôts Directs a pour rôle de participer à l'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels et de donner un avis sur les modifications proposées par l'administration fiscale, contribuant ainsi à garantir l'équité fiscale sur le territoire intercommunal.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Désigne les membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs comme suit :

- Titulaire : Marc CARAYON
- Suppléant : Christian DOIREAU

Vote : 10 voix pour

Désignation des représentants au sein de l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie (N° DE_2026_027)

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Vu les délibérations du 7 avril 2025 portant modification des statuts et du règlement intérieur de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Monsieur le Maire expose :

Hérault Ingénierie, agence départementale créée à l'initiative du Département de l'Hérault, apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement territorial et de la gestion locale.

Comme 283 autres communes et intercommunalités de l'Hérault, la commune a choisi d'adhérer à Hérault Ingénierie et de bénéficier ainsi d'une ingénierie territoriale accessible, diversifiée et adaptée à ses besoins.

À la suite du renouvellement des exécutifs locaux intervenu en mars 2026, les collectivités membres d'Hérault Ingénierie sont invitées à procéder à la désignation de leur représentant à l'assemblée générale de l'agence.

Conformément aux statuts de l'agence, chaque collectivité ou établissement public membre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, appelés à siéger à l'assemblée générale de l'agence.

Cette désignation doit intervenir par délibération du conseil municipal.

Considérant l'intérêt pour la commune de participer aux travaux de l'agence et de bénéficier de son assistance technique, juridique et financière pour la conduite de ses projets ;

Il est proposé :

- de désigner Monsieur Marc CARAYON en qualité de titulaire ainsi que Monsieur Mickaël BOSCH en qualité de suppléant pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'agence Hérault Ingénierie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Vote : 10 voix pour

Désignation d'un correspondant tempête (N° DE_2026_028)

Les événements climatiques majeurs survenus ces dernières années (tempêtes, inondations, incendies, épisodes neigeux, fortes chaleurs...) ont confirmé l'importance d'une coordination étroite entre les communes et Enedis afin de garantir une gestion efficace des situations de crise et d'assurer le rétablissement de l'électricité dans les meilleurs délais.

Ce dispositif s'appuie sur la désignation, par chaque commune, d'un « correspondant événements climatiques », en lien direct avec les équipes d'Enedis, et sur l'utilisation des outils de communication, notamment le dispositif SMS déployé par Enedis.

Le correspondant événements climatiques est l'interlocuteur opérationnel d'Enedis pour la commune en cas d'événement climatique impactant les réseaux électriques (tempêtes, inondations, incendies, etc.).

Désigné par le Maire, il peut être un élu ou un agent communal, disponible et disposant d'une bonne connaissance du territoire communal.

Lors d'un événement, il est notamment chargé de :

- assurer le lien opérationnel entre la mairie et Enedis, via la cellule de crise de la Direction Territoriale,
- contribuer à l'établissement rapide d'un premier état des lieux des réseaux sur la commune, à l'aide de fiche diagnostic,
- relayer auprès des habitants les consignes et recommandations diffusées par Enedis,
- signaler les situations sensibles ou à risque (personnes vulnérables, lieu de vie, sites prioritaires, accès difficiles...) pour traitement et arbitrage par les cellules de crise,
- informer le Maire, les élus et la population de l'évolution de la situation, de l'avancement des interventions et des travaux,
- accompagner, si nécessaire, les équipes d'intervention sur le terrain.

Des temps d'échanges dédiés aux correspondants événements climatiques seront organisés en 2026, afin de partager les retours d'expériences et les bonnes pratiques.

Il est proposé de désigner M. Marc CARAYON comme correspondant tempête.

Vote : 10 voix pour

Désignation des délégués de la commune au CNAS (N° DE_2026_029)

Suite au renouvellement des instances municipales, le CNAS invite le conseil à procéder à la désignation de deux délégués locaux du CNAS au sein de la collectivité :

- Délégué représentant les élus : désigné parmi les membres du conseil municipal
- Délégué représentant les agents : issu de la liste des bénéficiaires

Le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisir, culture, chèques réduction...qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner comme représentant :

- les élus : Carole VIGNE (reconduction)
- les agents : Nathalie VIALA (reconduction)

Vote : 10 voix pour

Affaires communales

- *Délibération des membres de la commission d'appel d'offre*
Cette délibération a fait objet d'un déféré au tribunal.
Les dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal
Dès retour de l'annulation de celle-ci la désignation des membres de la CAO sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.
- *Dossier urbanisme*
DP ENERGIA – Pour maison M. DOSSANTOS – Chemin du passant – Panneaux photovoltaïques – Favorable
- *A la demande de M. THIERS Alain M. DOIREAU a effectué une contre-visite pour valider la conformité des travaux pour la régularisation d'une couverture légère d'une terrasse existante.*
Un certificat de conformité a été délivré à M. THIERS.
- *Reçu compte rendu CAMPA*
Compte rendu maintenance annuelle
Le coffret électrique des cloches présente un défaut d'étanchéité et ne se referme plus correctement en raison de fixations endommagées ? Par ailleurs, les aiguilles du cadran sont fortement rouillées et nécessiteraient une restauration comprenant un brossage et une remise en peinture. L'installation campanaire est à surveiller et nécessiterait la réalisation des travaux mentionnés :
Devis :
Travaux campanaires divers (restauration des aiguilles du cadran et mise en peinture du cerclage extérieur du cadran) : 636,00 € TTC – Le conseil valide cette prestation.
Remplacement du coffret électrique du clocher : 633,36 € TTC – Devis à demander auprès d'électricien.
- *Compte rendu de la présentation du projet de la rénovation de la grange avec les habitants du Mas Audran par M. ASSELIN. Les habitants sont très intéressés pour faire du lien. Souhaite revoir éclairage, chauffage, voir pour mettre un vélux. Bien que l'architecte ne soit pas favorable à l'isolation par l'intérieur M. Xavier ASSELIN insiste sur cette étape qui offrira une salle agréable pour les réunions, manifestations et divers et économe en énergie.*
Les habitants sont favorables à l'aspect extérieur proposé.
- *Compte rendu de la réunion organisée par le Pays Cœur d'Hérault sur la prévention risque incendie par Mme BOUNIOL.*
Suite au changement climatique il y a différents risques de feu. Le Département est bien équipé pour faire face. Un second atelier sera prévu à l'automne. Contacter le département pour le débroussaillage – possibilité de faire une convention pour un troupeau itinérant.
- *Compte rendu de la réunion du Schéma directeur cyclable par Mme Bouniol*
La CCC a mandaté le bureau d'études ITER pour la réalisation d'un schéma directeur cyclable. Dans ce cadre il a été proposé un entretien en visioconférence afin de dresser un bilan de l'état de la pratique

cyclable sur notre territoire, de comprendre les besoins des habitants et prendre connaissance des projets communaux pouvant impacter la mobilité.

Un rendez-vous sera pris prochainement.

- Compte rendu des travaux effectués pour le mur de soutènement devant Mme GIORGI.
Travaux effectués avec Xavier ASSELIN – Pascal GOURP – Marc CARAYON

Questions diverses

- Date du prochain conseil :
Vendredi 5 juin pour la désignation du délégué et suppléants. (Attente information de la préfecture).
Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre prochain. Le 5 juin, les conseils municipaux des communes de moins de 9 000 habitants devront se réunir pour élire leurs délégués et leurs suppléants

Après information auprès des élus, cette réunion aura lieu à 15h00.

Les élus ont confirmé leur présence : Alain THIERS – Patrice CRISTOL- Xavier ASSELIN – Marie-Josèphe AZZOPARDI – Véronique SAUX – Christian DOIREAU

- *Patrice CRISTOL présente un questionnaire qui pourrait être distribué auprès des administrés afin de proposer une commande groupée pour :*
 - o Bois de chauffage
 - o Pellets/granulés
 - o Fioul

Le conseil approuve le document présenté.

- *M. Alain THIERS informe le conseil d'une information circulant sur la construction irrégulière de son habitation. Il rend compte des différentes autorisations obtenues.
A la demande de Mme BOUNIOL, sans demander une retranscription intégrale, il est demandé que les principaux éléments développés lors de cette intervention soient davantage repris afin que le procès-verbal reflète plus fidèlement le contenu présenté en séance.
Ces éléments n'ayant pas été remis aux élus il n'est pas possible d'en faire état.*
- *Mme Christine BOUNIOL informe des plaintes reçues quant à la propreté du village.
M. le Maire répond ne pas avoir reçu pour sa part les doléances des administrés.
A la demande de Mme BOUNIOL il serait souhaitable de préciser que M. le Maire a considéré que le village était bien entretenu.*
- *A la demande de Mme BOUNIOL le point concernant les encombrants n'a pas été retranscrits.
Mme BOUNIOL a demandé des précisions sur les modalités de collecte des encombrants réalisé par l'employé communal. A cette occasion il a été rappelé que les règles de fonctionnement pour les encombrants avaient été mises en place lors du précédent mandat : demande préalable auprès de la mairie, exclusion des végétaux et gravats. Ce rappel sera mentionné afin de conserver le sens complet de l'intervention.*

Fin de la séance à 19h00

Le secrétaire de séance,
Christian DOIREAU



